

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2009056**

**Signataire : JT/SM/DM**

**OBJET : Opération d'aménagement Port Chemin Vert : déclaration de projet**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1523-2 et L.5211-1,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-5,

**VU** le Code de l'Expropriation, et notamment ses articles L 11-1 à L 11-7, relatifs à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête publique,

**VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1, L.126-1, R.126-1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 6 mars 2003 adoptant la convention publique d'aménagement sur le secteur Port Chemin Vert ; convention confiée à la SIDEDEC et signée le 13 mars 2003,

**VU** la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 15 décembre 2005 modifiant la convention publique d'aménagement en traité de concession d'aménagement,

**VU** la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 29 juin 2006 adaptant l'objet de l'opération et prorogeant la durée de la concession au 31 décembre 2011,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2007 demandant au Préfet la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique et d'une Enquête Parcellaire au profit de la SIDEDEC,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2008 déclarant d'intérêt communautaire l'opération Port Chemin Vert,

**VU** l'arrêté n°08 2989 du 26 septembre 2008 prescrivant l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'opération Port Chemin Vert,

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 novembre 2008 au 13 décembre 2008,

**VU** les conclusions du rapport du commissaire enquêteur remis le 6 février 2009 et notamment son avis favorable,

**Considérant** l'intérêt que constitue l'opération Port Chemin Vert, qui permet la requalification du site par la relocalisation de la clinique de La Roseraie, la mise en oeuvre d'un programme de logements et la réalisation d'un bassin départemental de rétention des eaux pluviales notamment,

**Considérant** qu'il est nécessaire de déclarer l'utilité publique de l'opération Port Chemin Vert pour lancer une procédure d'expropriation des lots restants,

**Considérant** que la ville d'Aubervilliers est à l'origine de la procédure d'utilité publique et d'enquête parcellaire de l'opération Port Chemin Vert,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les conclusions du commissaire enquêteur sur l'opération Port Chemin Vert à Aubervilliers formulées dans son rapport remis à la préfecture de la Seine-Saint-Denis le 6 février 2009.

**DECLARE** d'intérêt général le projet de l'opération Port Chemin Vert à Aubervilliers présenté à l'enquête publique.

**PRONONCE** la déclaration de projet de l'opération Port Chemin Vert à Aubervilliers et demande à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis de déclarer d'utilité publique l'opération.

**DECLARE** que conformément aux articles R.126-1 et R.126-2 du code de l'Environnement, la présente délibération et ses annexes seront publiées au recueil des actes administratifs, sera affichée à la mairie d'Aubervilliers et fera l'objet d'une publication dans un journal du département.

Le Maire,

Jacques SALVATOR.